



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professionnels du spectacle

Question écrite n° 69944

## Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la suppression des annexes 8 et 10 du régime d'assurance bénéficiant aux intermittents du spectacle. En effet, depuis le 30 juin 2001, date d'expiration de la convention d'assurance chômage du 1er janvier 1987, cette profession se trouve face à un vide juridique auquel ni les partenaires sociaux ni le Gouvernement n'ont apporté de réponse concrète. Pourtant les intermittents du spectacle participent activement à l'ouverture et à la promotion de la culture auprès de tout public et en particulier en milieu rural. Par conséquent, il demande au Gouvernement les mesures qu'il compte prendre pour maintenir la présomption du salariat des intermittents afin qu'ils puissent continuer de bénéficier de leurs droits.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Morisset](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69944

**Rubrique :** Chômage : indemnisation

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 décembre 2001, page 6881